



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
Palais fédéral nord
3003 Berne

Courriel : pg@bakom.admin.ch

Fribourg, le 23 juin 2025

2025-739

Révision partielle de l'ordonnance sur la poste (OPO) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de vous faire part de notre prise de position sur l'avant-projet de révision de l'ordonnance sur la poste. Nous saluons la volonté du Conseil fédéral de permettre à la Poste de réduire ses coûts tout en assurant le service universel via un système hybride de distribution incluant des offres numériques. Avec cette révision partielle, le Conseil fédéral entend permettre à la Poste de réduire ses coûts, tout en étendant le service universel à des offres numériques, s'adaptant ainsi aux évolutions de la société et de l'économie en général. Toutefois, il importe qu'une desserte numérique de toutes les régions puisse être assurée à terme, afin de garantir l'accès de toute personne à ces nouvelles offres numériques et des conditions d'accès au marché équitables pour toutes les entreprises. C'est aussi à cette condition que nous pouvons soutenir un abandon progressif de l'obligation de distribution à domicile pour les maisons habitées à l'année situées en dehors des zones habitées.

Nous pouvons admettre que les exigences de qualité en matière de respect des délais d'acheminement des lettres et colis soient abaissées à 90 %, contre 97 % aujourd'hui pour les lettres et 95 % pour les colis. Nous nous opposons toutefois à l'abaissement de ce taux pour les quotidiens en abonnement, ce qui préférera grandement l'attractivité de la presse régionale, déjà soumise à une forte pression économique.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.